



Agence Nationale  
pour la Rénovation  
Urbaine

69 bis, rue de Vaugirard  
75006 Paris  
tél. : 01 53 63 55 00  
fax : 01 45 44 95 16  
www.anru.fr

# COMMUNIQUE DE PRESSE

25 juin 2019

## L'ANRU a réuni son nouveau Conseil d'administration resserré et renouvelé

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a réuni ce mardi 25 juin son nouveau conseil d'administration traduisant l'évolution de sa gouvernance pour être au plus près des attentes des territoires.

Cette nouvelle organisation du conseil d'administration prévue par la loi Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) se veut resserrée avec une composition de 18 membres titulaires (composition complète en annexe).

Désormais organisé autour de 3 collèges d'administrateurs représentant les collectivités locales, le monde du logement et l'Etat, le conseil d'administration demeure présidé par Olivier Klein, par ailleurs maire de Clichy-sous-Bois.

*« L'installation d'un nouveau conseil d'administration est toujours un moment important pour un établissement public. Celui-ci vient accompagner notre volonté d'être toujours plus à l'écoute de toutes les parties prenantes des projets de renouvellement urbain. Avec sa composition en partie renouvelée et en réduisant par deux le nombre de ses membres, notre conseil d'administration sera un lieu d'échanges, de réflexions et de collégialité riche et agile. Je veux également avoir un mot de remerciement pour les anciens administrateurs qui ont accompagné l'ANRU ces dernières années dans nos travaux en permettant l'essor des différents programmes que nous conduisons »* a introduit Olivier Klein en ouverture des travaux.

Ce premier conseil d'administration a été principalement consacré aux modalités d'installation de la nouvelle instance et a permis de partager un point d'avancement sur le déploiement du Nouveau Programme national de renouvellement urbain.

Pour mémoire, au 31 mai 2019, les projets de 251 quartiers avaient été validés, mettant ainsi 6,1 milliards d'euros de concours financiers de l'ANRU à disposition des collectivités territoriales et des bailleurs sociaux permettant un effet levier d'investissement de 20,4 milliards d'euros tous financeurs confondus sur ces territoires. Ces investissements permettront une programmation opérationnelle de :

- 53 000 démolitions de logements
- 40 600 reconstructions de logements
- 68 700 réhabilitations de logements
- 490 équipements publics dont 134 écoles.



**CONTACT PRESSE ANRU**  
Direction des Relations publiques  
et de la Communication

Damien Ranger / Laurence Quercy  
01 53 63 55 05 - dranger@anru.fr -  
lquercy@anru.fr



ActionLogement



## Conseil d'administration

<b>Collège des représentants de l'Etat, de ses établissements publics et de la caisse des dépôts et consignations</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Représentant du ministre chargé de la politique de la ville	Anaïs Breaud	François-Antoine Mariani
Représentant du ministre chargé du logement	Sophie Murlon	François Adam
Représentant du ministre chargé des collectivités territoriales	Joël Mathurin	Stéphane Monet
Représentant du ministre chargé de l'économie	Laurent Guérin	Stéphane Tabarié
Représentant de l'Agence nationale de l'Habitat	Valérie Mancret-Taylor	Jessica Brouard Masson
Représentant de la Caisse des dépôts et consignations	Marianne Laurent	Yves Aguiton

<b>Collège des représentants des organismes intervenant dans la politique du logement social, de la fédération des entreprises publiques locales et des représentants des locataires</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Représentants du Groupe Action Logement	Jacques Chanut	Bernard Coloos
	Jean-Baptiste Dolci	Jean-Yves Lautridou
	Bernard Verquerre	Alain Kauffmann
Représentant de l'Union Nationale des fédérations d'organismes d'habitations à loyer modéré	Marianne Louis	Thierry Asselin
Représentant de la fédération des entreprises publiques locales	Michel Le Faou	Michel Leprêtre
Représentant des organisations nationales représentatives des locataires mentionnées par le décret n° 88-274 du 18 mars 1988 portant application de l'article 41 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière et relatif à la Commission nationale de concertation	Raymond Haeffner	Jocelyne Herbinski

<b>Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des parlementaires et des personnalités qualifiées</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Représentant des maires désigné par l'Association des maires de France	Jean-Pierre Bouquet	Gaël Perdriau
Représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale désigné par l'Association des communautés de France et France Urbaine	Catherine Vautrin	Patrick Braouezec
Représentant des présidents de conseils régionaux désigné par l'Association des régions de France	Jean Rottner	Laurent Jeanne
Député désigné par le Président de l'Assemblée nationale	Nadia Hai	
Sénateur désigné par le Président du Sénat	Valérie Létard	
Personnalité qualifiée en matière de politique de la ville	Olivier Klein	

	<b>Titulaire</b>
Président du CA	Olivier Klein
Vice-Président du CA	Jean-Baptiste Dolci
Commissaire du gouvernement	Anaïs Breaud